FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
DIESEL TREATMENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DIESEL TREATMENT

Numéro du produit ADT100, AFD301, CTD302, PDT306, QPD300, SDT300, QWC112, SPD301

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour carburant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

Fabricant
TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)161 764 5981

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement Danger

DIESEL TREATMENT

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Contient DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ **60-100%**

Numéro CAS: — Numéro CE: 926-141-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484819-18-0001

Classification
Asp. Tox. 1 - H304

2-ETHYLHEXYL NITRATE **1-<2.5%**

Numéro CAS: 27247-96-7 Numéro CE: 248-363-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27-0000

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H312
Acute Tox. 4 - H332
Aquatic Chronic 2 - H411

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Enlever la personne touchée de la source de contamination. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin. Des symptômes d'oedème pulmonaire (essoufflement) peuvent se développer jusqu'à 24 heures après l'exposition. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si de grandes quantités ont été ingérées. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

DIESEL TREATMENT

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter l'oeil. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucune règle de comportement particulière n'est prescrite en raison de la faible quantité de produit manipulée. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Quitter immédiatement la zone de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

DIESEL TREATMENT

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

DIESEL TREATMENT

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide. Liquide huileux.
Couleur	Paille.
Odeur	Solvants organiques.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	175°C @
Point d'éclair	>62°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.815g/cm³ @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	<50 cP @ 20°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Métaux alcalino-terreux. Métal fritté.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

DIESEL TREATMENT

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	KEROSENE
ETA orale (mg/kg)	23 809,52

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	52 380,95

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	214 285,71
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	523,81
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	71,43

Inhalation	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
Considérations médicales	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 hours: 2-5 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours: 1.4 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI_{50}, 72 hours: 1-3 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.
Coefficient d'adsorption/désorption	Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

DIESEL TREATMENT

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

DIESEL TREATMENT

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	Health & Safety Department
Date de révision	11/06/2018
Révision	13
Remplace la date	13/04/2016
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.